



Le Cada de Bussières et Pruns est situé en milieu rural, mais accessible en train (à 20 minutes de Vichy et à 30 minutes de Clermont Ferrand) ; nous sommes situés au croisement de l'A75 et de l'A89, donc bien desservis par la route.

Le CADA accueille en majorité des familles avec enfants, notamment de jeunes mamans isolées, hébergées dans des appartements indépendants, avec cuisine et sanitaires.

Les enfants ont besoin d'animation, d'attentions et de jeux. Pallier ce manque, passe à notre sens, par une mission animation et des activités para-scolaires plus développées. C'est en cela, que la présence d'un/ une volontaire en service nous semble fondamentale. Les parents doivent, par contre, participer aux animations. A tour de rôle, à l'aide d'un planning, chaque soir, 2 à 3 parents accompagnent deux volontaires civiques.

Actuellement, le CADA accueille 50 personnes d'origines différentes dont une vingtaine d'enfants, scolarisés dans les écoles maternelles, primaires et dans le collège de la ville d'Aigueperse (située à 2 km de Bussières).

### **Mission de volontariat proposée**

Le/la jeune travaillera, avec un autre volontaire civique, en lien avec l'équipe de travailleurs sociaux et avec les parents, pour proposer aux enfants hébergés au CADA des activités culturelles, sportives et éducatives.

#### **MISSIONS PRINCIPALES :**

- Dynamiser l'espace jeux du CADA, en faire un lieu d'apprentissage et de découverte des règles de la vie en société et un lieu d'éveil à la langue (à travers la lecture par exemple).
- Permettre aux enfants de circuler librement dans cet espace sans se mettre en danger et leur donner la possibilité de choisir leur activité en fonction de leurs goûts et de leur envie
- Imaginer des programmes éducatifs en direction des enfants en lien avec les travailleurs sociaux, la direction et les écoles.
- Proposer de l'aide aux devoirs et activités de loisirs aux enfants du CADA, le soir après l'école.
- Effectuer des veilles en soirée en l'absence de la Directrice
- Participer aux activités de l'association (Epicerie solidaire, brocante annuelle, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Assemblée et fêtes associatives...)

#### **MISSION SECONDAIRE :**

- Proposer aux parents de partager avec leurs enfants des temps de détente et de jeux, c'est contribuer à leur faire découvrir un autre mode de relation avec leur enfant, le valoriser à leurs yeux et renforcer le lien parental ;
- Développer et/ou consolider un réseau de bénévoles en charge des activités d'éveil, de jeux éducatifs ; Proposer de l'aide aux devoirs en parallèle des activités de loisirs

### **Détails pratiques :**

#### **Le fonctionnement et l'animation :**

Le/ la volontaire sera suivi et accompagné par sa tutrice ; des points réguliers seront organisés, des plannings de travail fournis.

Le volontaire animera un espace « foyer/jeux » avec un autre volontaire et deux ou plusieurs parents et sera aidé par des bénévoles si besoin.

Emploi du temps ;

Idéalement, un atelier de deux ou trois heures sera proposé tous les jours le soir après l'école et les mercredis.

Des sorties pourraient également être organisées en fin de semaine.

Le temps de travail du volontaire, est estimé à 30 h/semaine auxquelles il faut ajouter quelques heures de veilles/mois. Remarque : le jeune fera plus d'heures lors de l'ouverture de l'Accueil de loisirs.

Les heures de face à face pourraient être réparties comme suit :

Quatre interventions de 3 heures par semaine de 16h30 à 19h30 lundi mardi jeudi et vendredi et à partir de 10h les mercredis. Elles sont consacrées à l'accueil dans l'espace jeux en collaboration avec les bénévoles et quelques parents volontaires. De l'aide aux devoirs est proposée en parallèle, pendant la première heure de l'intervention. Des heures de préparations doivent être prévues (organiser la salle d'accueil, programmer les jeux, rencontrer les parents, faire valider les séances par la tutrice...).

Des heures associatives sont à prévoir au fur et à mesure.

Le/la volontaire sera associé(e) aux réunions d'équipe générale et invité à certaines réunions des travailleurs sociaux.

**Il est souhaité que le volontaire réside au CADA pour faciliter l'exercice de ses fonctions. Une chambre autonome et confortable sera mise à la disposition du volontaire gracieusement. Ceci n'est pas une obligation mais c'est préférable.**

**Par ailleurs, l'association EMMAUS prendra à sa charge les frais liés au transport vers d'autres lieux d'activités si nécessaires.**